

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 17 NOVEMBRE 2020, À 19 H 15, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	conseiller district n° 3
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Est absent :</u>	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
<u>Sont aussi présents :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

20-12-302

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

20-12-303

2.- Adoption du règlement 20-906 décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2021

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 15 décembre 2020.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 15 décembre 2020.

CONSIDÉRANT que le maire a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée à la séance extraordinaire du 15 décembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 20-906, décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2021, soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. De plus, le conseil autorise la publication d'un résumé dudit règlement dans l'Avantage

gaspésien.

ADOPTÉE

20-12-304

3.- Approbation des comptes payés et à payer au 15 décembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- les comptes payés, chèques n<sup>os</sup> 32912 à 32937, pour un montant de 345 909,92 \$
- les comptes à payer, chèques n<sup>os</sup> 32938 à 32986, pour un montant de 92 313,95 \$
- pour un total de 438 223,87 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Josée Latour, trésorière

20-12-305

4.- Autorisation d'un appel d'offres public pour l'achat d'un camion de déneigement 6 roues diesel 4X4 équipé

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite faire l'acquisition d'un camion de déneigement 6 roues diesel 4X4 équipé.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion de déneigement.

ADOPTÉE

20-12-306

5.- Remboursement du fonds de roulement

CONSIDÉRANT la somme des surplus accumulés non affectés disponibles à la fin de l'année financière 2019.

CONSIDÉRANT que la Ville doit rembourser annuellement 75 600 \$ à son fonds de roulement conformément aux résolutions numéro 17-03-066, 18-03-085 et 18-03-086 concernant l'achat d'un chargeur sur roues, d'un camion échelle et d'un balai de rues.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de rembourser la somme de 578 200 \$ au fonds de roulement de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

20-12-307

Levée de l'assemblée

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 19 h 44

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA  
GREFFIÈRE

/cm

\*\*\*\*\*